

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

- Débat d'Orientation Budgétaire (*M. Bouron*)2

II - AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- Agrément d'une opération de cession d'un crédit bail : dossier Saint-Jean Hydraulique (*M. le Maire*).....13

III - CULTURE - TOURISME

- Réforme et vente de matériel (*Mme Cardet*)14
- Renouvellement du système informatique : bibliothèque municipale (*Mme Cardet*)14

IV - URBANISME - ENVIRONNEMENT - TRAVAUX

- Aménagement 4ème tranche de la zone artisanale et commerciale de l'Aumônerie - Demande de subventions (*M. Brilloit*).....16
- Vente d'immeubles communaux (*Mme Barussaud*)16

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

L'an deux mille deux, le jeudi 31 janvier, à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Jean d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de ville sous la présidence de Jean COMBES, Maire.

Etaient présents: Jean- Claude BOURON, Françoise MESNARD, Gérard ADAM, Bernard PRABONNAUD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, Monique BARUSSAUD, adjoints
Serge ELIE, Jean MERCIER, Michèle BERNET, Emile BRILLAUD, Françoise SPADARI, Jacqueline PAVIS-VERRAT, Mireille DICHTTEL, Jacques MADIER, Jean MOUTARDE, Catherine CLAIRAND, Pascale THIBAUD, Victorien MIROUSE, Karine RICOU, Jacques MASSALOUX, Jacques CASTAGNET, Etienne COLAS, Yolande DUCOURNAU, Florence AUDINET, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme Maryline MÉCHAIN donne pouvoir à M. le Maire

Mme Babette CARDET donne pouvoir à M. Bernard PRABONNAUD

M. Jean BRILLOIT donne pouvoir à M. Victorien MIROUSE

M. Alain ESTIEU donne pouvoir à Mme Yolande DUCOURNAU (à compter du chapitre II)

Secrétaire de Séance :

- Mme Jacqueline PAVIS-VERRAT

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2001.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2001 est approuvé (1 voix contre).

Remerciements :

Je vous transmets les remerciements des associations pour les subventions dont elles ont été bénéficiaires :

- Image Vidéo Angérienne

- Angély Model Club

M. le Maire: ” Cette séance est consacrée, vous le savez, à l'examen du débat d'orientation budgétaire. Je voudrais en préambule, avant de céder la parole à M. Bouron, dire que nous avons eu , pour réaliser ce débat d'orientation budgétaire, la volonté de préserver l'avenir de la commune qui doit continuer à se développer. Saint- Jean d'Angély doit avoir un certain dynamisme, dans la limite de nos possibilités. Nous avons le souci d'éviter l'immobilisme, ce qui serait fatal dans une ville qui a perdu près de 2000 emplois en 30 ans. Nous avons eu aussi le souci de gérer au plus près le budget de fonctionnement. Des sacrifices ont été consentis. Un effort collectif, tant de la part des élus que du personnel municipal, a été entrepris.

Au cours des dernières semaines, il y a eu débat sur le développement de la commune. Je voudrais rappeler quelques éléments qui me paraissent importants et objectifs.

Concernant l'emploi, je l'ai d'ailleurs déjà dit lors de la cérémonie des voeux, l'économie est un organisme vivant. Il y a forcément un certain nombre d'évolutions. Des entreprises partent, disparaissent, d'autres se créent. Ce qui est important c'est que le bilan entre ces départs et ces arrivées soit positif. Dans la presse écrite, on a fait état de la suppression de 73 emplois à Saint-Jean d'Angély. On a écrit que l'emploi fuyait notre commune. Je suis obligé de rectifier. Il faut être précis.

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

C'est vrai que l'entreprise SAVIA a rapatrié son service administratif à Niort. J'ai rencontré le responsable de cette entreprise il y a 48 heures. Il m'a effectivement confirmé qu'il y avait 18 personnes qui partaient sur Niort et que le garage restait à Saint-Jean d'Angély avec 45 employés. Ce projet de délocalisation sur Niort, cela fait 10 ans que l'on en entend parler. La SAVIA se restructure: les garages de Cognac et d'Angoulême ont été vendus. Mais les Angériens qui travailleront sur Niort ne perdent pas leur emploi, ils feront la route comme bon nombre d'Angériens qui travaillent dans d'autres villes.

Pour l'entreprise industrielle, située en face du cinéma Eden, on a dit qu'il y avait un départ sur La Rochelle avec la suppression d'une vingtaine d'emplois. C'est faux. C'est le chef d'entreprise qui me l'a indiqué, il n'y a à Saint-Jean d'Angély que le cabinet d'études qui regroupait 6 ou 7 personnes.

Saint-Jean Primeurs ensuite. On a dit que cette entreprise nous quittait, c'est en partie vrai. Cette entreprise, pour des raisons internes, va être obligée de se délocaliser à Paillé avec la moitié de ses effectifs, c'est à dire 5 ou 6 personnes. Les 5 ou 6 autres restent à Saint-Jean d'Angély. Si j'ajoute 18, 7 et 5, nous en arrivons à une trentaine d'emplois et non pas à 73!

On a aussi parlé de Fransfruit. Je tiens à signaler que le chiffre de la taxe professionnelle de cette entreprise publié dans le journal est faux. Le chiffre est bien plus faible que cela. Cette entreprise a été gérée par un chef d'entreprise extrêmement dynamique, que tout le monde connaît ici. Il employait alors une trentaine de personnes. Son successeur a fait, malheureusement, de mauvaises affaires. Je ne l'accable pas, le monde est dur. Il ne lui reste que trois ou quatre employés. Il va quitter Saint-Jean d'Angély. C'est un constat d'échec. Mais le bâtiment qui se libère sera, vous l'imaginez, repris par quelqu'un d'autre. Cette évolution est due à une difficulté de gestion.

Si j'ajoute ces chiffres, nous en arrivons à une trentaine d'emplois perdus. Je laisse de côté Fransfruit, parce que dès le mois d'avril, il devrait y avoir d'autres activités dans ce bâtiment. Nous sommes bien loin de la fuite généralisée des emplois de Saint-Jean d'Angély!

Cette trentaine d'emplois est déjà compensée par autant de créations au centre hospitalier de notre ville. Nous avons la chance d'avoir dans cette ville un centre hospitalier qui a été dans les 50 premiers de France à signer un accord sur les 35 heures. Vingt-six emplois seront créés en 3 ans. De plus, cinq autres emplois, qui ne font pas partie de la négociation sur la durée du temps de travail, vont être créés; ce qui portera le nombre de création d'emplois à 14 pour l'année 2002. Il y a des emplois qui sont partis c'est vrai mais ils sont compensés par ces seules embauches à l'hôpital.

Et je ne parle pas des entreprises qui se développent et qui frappent à nos portes pour s'installer. J'ai rencontré aujourd'hui le président de la Communauté de communes. Il m'a indiqué que dans deux ans, la zone de Moulinveau serait pleine. Nous avons aussi beaucoup de propositions pour la zone de la Grenoblerie et je pense que dans deux ans, la zone sera également saturée.

Nous avons toujours le souci de faciliter le développement économique de la ville. Je ne vais pas refaire le bilan détaillé de tout ce qui a été fait sur la ville mais un visiteur ou un promeneur objectif voit bien que les choses ont changé. Regardez la zone de l'Aumônerie par exemple. En 18 mois, on a vu des bouleversements qui ont été créateurs d'emplois. Je sais bien qu'en 5 ans, nous n'avons pas rattrapé les 2000 emplois perdus en 30 ans. Mais ce qui compte, c'est que nous avançons, le bilan est positif. Si comme je le souhaite et comme c'est probable (probable est un adjectif très à la mode en ce moment), notre projet thermal devient rapidement une réalité, cela va encore apporter un plus. Nous aurons encore d'autres projets qui se rajouteront et qui généreront d'autres emplois.

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

Quand nous sommes dans une guerre économique, il faut rester optimiste. J'ai dit à Jacques Castagnet, qui est Gaulliste, qu'un Gaulliste célèbre lors de la seconde guerre mondiale était resté optimiste même pendant les heures les plus sombres alors que beaucoup baissaient les bras et pleuraient. Moi, je fais le pari de rester optimiste même quand la situation est difficile. Le budget que l'on va vous présenter préserve par sa section d'investissement ces possibilités raisonnables de développement. Il fallait, je crois, cadrer ce débat. Nous ne sommes pas dans une tombe ou dans un désert. Je laisse la parole à Jean- Claude Bouron. ”

M. Bouron: “ Je voudrais d'abord préciser qu'un débat d'orientation budgétaire n'est pas un projet de budget mais il donne quand même les grandes orientations de celui qui sera voté en mars. Nous avons effectivement des données , fournies par les services de l'Etat, qui sont imprécises. Depuis plusieurs années déjà, notre gestion budgétaire a été frappée du sceau de la rigueur. On remarquera en effet que les résultats annuels de gestion courante ont été non seulement préservés (0,244 M d'euros (1,6 MF) environ par an de 1995 à 2000), mais encore améliorés au dernier exercice puisqu'ils devraient atteindre plus de 0,305 M d'euros (2 MF). Or dans le même temps, ces excédents ont été injectés en quasi totalité de façon à limiter le recours à l'impôt, tout en permettant de traiter au mieux les contraintes relevant du service public.

Cependant, chacun sait que la pression fiscale a fortement progressé en 2001 (+ 7,76 %) car malgré l'incontestable maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement, il a fallu pallier une perte de recette extraordinaire de 0,259 M d'euros (1,700 MF) très faiblement compensée par l'Etat à hauteur de 0,03 M d'euros par an.

On aura compris que la sauvegarde de l'emploi passait par l'abandon pendant cinq ans de la taxe professionnelle produite par l'établissement industriel le plus important de la ville, avec pour corollaire un appel à la solidarité de la population, concrétisé par le recours à l'impôt.

Bien qu'en amélioration, la situation budgétaire de la ville ne permet pas de neutraliser la pression fiscale puisque nos ressources souffrent toujours de l'amputation précédemment évoquée.

MAITRISE DE LA GESTION COURANTE

Mais des économies de gestion parfois drastiques permettent d'en limiter l'évolution. On verra en effet que le poids de composantes majeures de nos dépenses pourra être très fortement atténué malgré les contraintes qui sous-tendent ces charges.

C'est ainsi que la masse salariale (3 780 M d'euros (24,796 MF)) verra sa progression limitée à moins de 1,2 % pour tenir compte des glissements techniques (revalorisation générale des salaires, avancements, ...).

Mais il est vrai qu'un seul agent, sur quatre partis en retraite a été remplacé, le personnel acceptant de gérer la redistribution des attributions des trois autres, avec le concours de contractuels recrutés à temps partiel.

Concernant la gestion courante, elle est parfaitement maîtrisée. Je prendrai deux exemples: les frais de télécommunication et les dépenses de carburant. En 1999, les factures de télécommunications s'élevaient à 239 000 F, aujourd'hui nous en sommes à 215 000F, soit une baisse de 9%, alors que nous avons des téléphones mobiles supplémentaires et un site Internet qui fonctionne pleinement. Pour les dépenses de carburant, en 2000 nous avons 258 000 F, en 2001 ces frais s'élèvent à 248 000 F, soit une baisse de 3%.

En outre, la charge des intérêts de la dette est stabilisée : 0,686 M d'euros (4,5 MF) identique à celle de l'an passé.

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

Si l'on ajoute à ces limitations de charges, les économies résultant du transfert de gestions (camping, office de tourisme, enseignement de langues en primaire) d'une part, de la réorientation de certaines actions (Théâtre d'été) d'autre part, les dépenses de fonctionnement estimées à 7,803 M d'euros (51,185 MF) reculeraient vraisemblablement de 4,7 % au regard de celles du BP 2001."

M. le Maire: " Le festival de théâtre sera supprimé dans sa forme actuelle. Ce qui ne vaut pas dire qu'il n'y aura plus de théâtre. "

M. Bouron: " Toutefois, la stagnation des ressources sera à nouveau probablement constatée. Les concours de l'Etat sont estimés à 2 953 M d'euros (19,368 MF) soit en légère augmentation par rapport au BP 2001 (2,895 M d'euros (18,992 MF)).

Les dotations sont les suivantes :

		<u>Rappels 2001</u>
DGF	1,579 M d'euros	1,573 M d'euros
Compensations fiscales	1,167 M d'euros	1,112 M d'euros
Autres compensations (emplois jeunes, CEC, CFA)	0,207 M d'euros	0,211 M d'euros
	————— 2,953 M d'euros	————— 2,896 M d'euros

* Ce volume comportait une régularisation de 0,025 M d'euros sur l'exercice 2000. En réalité la croissance estimée de la DGF est de 2 %.

Les produits du domaine et des services sont évalués à 0,613 M d'euros soit par rapport au BP précédent (0,641 M d'euros), en légère décroissance.

Mais la différence provient essentiellement d'écritures d'ordre relatives à des transferts venant de budgets annexes (thermes principalement).

Les participations et produits divers (0,319 M d'euros (2,092 MF)) sont également réduits (0,371 M d'euros (2,435 MF)), mais l'écart résulte :

- de rattrapages exceptionnels en 2001 (CAF : 0,006 M d'euros (0,04 MF)) bien évidemment non renouvelés ;
- de suppressions de financements où la Ville ne servait que d'intermédiaire (FISAC : 0,020 M d'euros (0,132 MF)), ou de subventions allouées au regard d'opérations échues (révision du POS : 0,009 M d'euros (0,06 MF)) ;
- d'une opération d'ordre (0,015 M d'euros (0,1 MF)), relative à la réduction de la participation de la ville au financement de la déviation.

Enfin les produits fiscaux (hors fiscalité directe) peuvent être évalués à 0,280 M d'euros (1,838 MF) présentant une nette croissance par rapport à l'an passé (0,234 M d'euros (1,533 MF)) et provenant principalement des droits de mutations (+ 0,018 M d'euros (+ 0,120 MF)) de la taxe sur l'électricité (+ 0,015 M d'euros (+ 0,100 MF)).

Hors fiscalité directe, les ressources se situeraient globalement à

4,165 M d'euros (27,319 MF)

équivalant pratiquement aux dotations du BP 2001 (4,141 M d'euros (27,163 MF)).

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

LE RECOURS A LA FISCALITÉ

L'équilibre minimal du budget de fonctionnement est obtenu par le recours à l'impôt dont la masse s'évalue comme suit :

Dépenses de gestion :	7,803 M d'euros (51,184 MF)
Ressources de gestion :	4,165 M d'euros (27,319 MF)
Impôts directs	<u>3,638 M d'euros (23,865 MF)</u>

Ce volume, contenu dans le produit fiscal levé en 2001 (3,688 M d'euros (24,194 MF)) sera obtenu sans pression fiscale supplémentaire, d'autant que les actualisations décidées par le législateur (1% sur les bases de foncier bâti et de taxe d'habitation) et l'enrichissement du tissu économique devraient procurer 0,137 M d'euros (0,9 MF) supplémentaires.

Dans ces conditions les ressources fiscales estimées à 3,827 M• (25,106 MF) (avant toute pression supplémentaire) permettraient de créer une épargne de 0,189 M• (1,241 MF).

En résumé :

Ressources de gestion	4,165 M d'euros	(27,319 MF)
+ fiscalité assurée	3,827 M d'euros	(25,106 MF)
<u>Total des ressources</u>	<u>7,992 M d'euros</u>	<u>(52,425 MF)</u>
- Dépenses de gestion	7,803 M d'euros	(51,184 MF)
Épargne de gestion	<u>0,189 M d'euros</u>	<u>(1,241 MF)</u>

L'INVESTISSEMENT

Cette épargne contribue au financement de l'investissement qui en première approche devrait se présenter comme suit :

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

	Dépenses		Ressources		
	M euros	MF	M euros	MF	
	2,244	14,717	1,159	7,601	
dont					dont
Dette	0,985	6,460			
ICNE	0,102	0,668			
Social	0,091	0,600	0,189	1,241	Epargne brute disponible
Sport	0,061	0,400	0,198	1,300	F.C.T.V.A.
Scolaire	0,177	1,163	0,246	1,615	Amortissements
Culture	0,418	2,740	0,131	0,855	ICNE
Jeunesse	0,063	0,416	0,395	2,590	Subventions
Urbanisme Environnement	0,305	2,000			
Tourisme	0,042	0,270			
Insuffisance finale de financement	1,085 M euros				
			7,116 MF		

Il en résulte une insuffisance de financement de 1,085 M d'euros (7,116 MF) dont l'équilibre pourrait être obtenu :

- en souscrivant l'emprunt à hauteur de0,762 M d'euros (5 MF)
- en prélevant sur les excédents de gestion0,153 M d'euros (1 MF)
- et en majorant la pression fiscale de 4,6 % procurant0,170 M d'euros (1,116 MF)

Dans cette perspective le budget primitif 2002 présenterait la structure suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement (54,542 MF)	7,803 M d'euros (51,185 MF)	8,315 M d'euros
Investissement (11,360 MF)	2,244 M d'euros (14,717 MF)	1,732 M d'euros
	<hr/>	<hr/>
	10,047 M d'euros (65,902 MF)	10,047 M d'euros
(65,902 MF)		

En guise de conclusion, je voudrais quand même dire que si nous avions une taxe professionnelle supérieure de 1,7 MF, nous aurions pu diminuer les impôts de 2 points. “

M. le Maire: “Nous pouvons complimenter Jean- Claude Bouron pour la clarté de son exposé. “

Mme Ducournau: “Puisque vous avez évoqué la suppression du festival du théâtre, que devient la convention quadripartite qui a été soumise à cette assemblée le 14 juin dernier? Cette convention, je le rappelle, liait la ville au ministère de la Culture, au Conseil Général et à l'association du festival de Saint-Jean d'Angély. La contribution de la ville était de 53 400 euros.

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

M. le Maire: “ Il n’y a pas suppression de l’activité théâtrale. Il y aura toujours un festival de théâtre mais il ne sera pas sous la même forme. J’en ai parlé au Conseil Général et au Directeur régional des affaires culturelles , il n’y a pas eu de problème. Quand nous serons en mesure de reprendre une activité dans le cadre de Sites en scène, nous le ferons peut-être. Dans l’état actuel des choses, la formule qui est très onéreuse ne me paraît pas convenir. Mais il y aura une activité théâtrale pendant une douzaine de jours. Notre modèle est Sarlat. Le budget nécessaire pour faire fonctionner ce nouveau festival sera relativement modeste. Et surtout il bénéficiera d’une aide de l’Etat et notamment de la DRAC. Il n’y a pas de problème de convention. Si l’une des parties considère que ce n’est plus possible, la convention est abandonnée. C’est l’inscription de Sites en scène dans notre budget qui disparaît. Le festival de théâtre existera toujours sous une nouvelle forme qui vous sera exposée prochainement.”

Mme Audinet: “Ce n’est plus Avignon, c’est Sarlat!”

M. le Maire: “Si le Président du Conseil Général, au lieu de donner 320 000 F veut nous donner 800 000 F comme les premières années , nous pourrions faire comme par le passé avec par exemple la venue de la troupe d’Ariane Mnouchkine qui nous avait valu effectivement une notoriété nationale. C’est la volonté du Conseil Général de donner moins d’argent à un plus grand nombre de villes pour l’opération Sites en scène. Ils préfèrent cela au contraire. C’est un débat. Auparavant, avec les premières sommes allouées par le Conseil Général, on pouvait faire un festival important. Pour le département, c’était une excellente chose. Avec 300 000 F, on ne peut plus faire ce que l’on faisait avec 800 000 F, c’est clair.”

M. Estieu: ” A la suite de l’exposé de M. Bouron, je voudrais faire des observations, non pas sur le contenu mais sur l’esprit. Lors du précédent mandat, M. Massaloux , Mme Ducournau qui participait à notre travail d’opposants, et moi- même avons régulièrement appelé à des budgets plus rigoureux. Aujourd’hui, nous constatons que vous présentez un budget de réelle rigueur budgétaire. Cependant, cette rigueur nous semble dictée plus par la nécessité et les circonstances que par la volonté et la raison. Pour être plus précis sur ce débat d’orientation budgétaire, nous constatons avec une certaine tristesse....”

M. le Maire: “Mais il ne faut pas être triste. La tristesse rend malade.”

M. Estieu: “Je le dis sans esprit polémique mais on ne peut pas se réjouir du budget tel qu’il est présenté aujourd’hui, ni des orientations données. Vous n’orientez pas la politique de notre ville dans le sens de son avenir mais ce sont bien les circonstances qui dictent votre politique. C’est la seule raison pour laquelle nous n’adhérerons pas à ce projet budgétaire. “

M. Bouron: “Le dynamisme auquel vous faites allusion n’est peut-être pas contenu dans le budget principal de la ville mais il se retrouve dans les budgets annexes qui n’entrent pas dans le débat d’orientation budgétaire. Pour moi, les budgets annexes comme le projet thermal, les affaires commerciales , économiques, les aménagements de zones commerciales, les bâtiments- relais ou encore les lotissements, restent dynamiques. “

M. Estieu: “Je le souhaite sincèrement. Mais ce projet d’orientation budgétaire ne transpire pas le dynamisme. “

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

M. le Maire: “Promenez vous dans Saint-Jean d’Angély. A moins d’être aveugle on voit bien que cela bouge. Vous pouvez dire que cela ne bouge pas, cela vous regarde. Objectivement, je pense que cela bouge.”

Mme Ducournau: ” Concernant la réforme et la modernisation des prisons, on parle de la création d’un nouvel établissement pénitentiaire dans le département. Les sites de La Rochelle, Saintes et Saint-Jean d’Angély étant envisagés.”

M. le Maire: “ Je ne peux vous donner aucune information à cet égard. Il y a en effet des prisons vétustes à Saintes, Niort et un plan général de restructuration des établissements pénitentiaires. Nous avons ici, c’est vrai, des sites qui pourraient convenir. Pour l’instant, je préfère ne pas aller au-delà. A Fontenet, il y a un site d’une centaine d’hectares”

M. Castagnet: “Le Conseil Général vient de mettre 6 MF pour mettre ce site en état.”

M. Le Maire: “ J’ai vu récemment une école de gendarmerie qui vient de s’implanter à Auch... Effectivement, Fontenet est un site où on peut imaginer beaucoup de choses. Si ce projet d’implantation d’établissement pénitentiaire prend forme, je vous en informerai bien sûr.”

M. Castagnet: “Félicitations à celui qui a rédigé le texte du débat d’orientation budgétaire. Il a le sens du récit, du suspense et de la chute. J’ai lu les termes suivants: “ sceau de la rigueur”, “ résultats améliorés”, “ limiter le recours à l’impôt”, “ incontestable maîtrise des dépenses”, “ solidarité de la population”, “amélioration de la situation budgétaire.” Je n’en ai pas cru mes yeux et j’ai continué page 2: “économies de gestion”, “dépenses très fortement atténuées”, “limitation de charges”, “économie “ puis nous subissons une série de chiffres qui tempèrent subitement notre enthousiasme et laissent percer une certaine inquiétude tout en nous disant que nous sommes dans une situation aussi sereine que l’an passé. Page 4, notre rédacteur devient optimiste, peut-être la patte du Maire?, et parle sans pression fiscale supplémentaire “d’enrichissement du tissu économique” et de 1 241 000 F. Un autre tableau où l’on s’aperçoit que la dette croît. Nous payons ce que nous n’avons pas payé en 2001 plus les pénalités.

La chute de la page 5 est totalement inattendue. Avec toutes ces bonnes nouvelles, nous augmentons les impôts de 4,5% et d’ 1% pour les bases, c’est à dire environ 6 % d’augmentation d’impôts pour les Angériens, sans parler de la taxe communale sur l’électricité qui augmente de 14 % et qui atteint son maximum.

Je rappellerai simplement à l’assemblée que l’augmentation des impôts comportait déjà le surcoût lié à la disparition de la taxe professionnelle de Gringoire. Il ne faudrait pas nous le refaire tous les ans!

Depuis un an, nous essayons d’avertir le conseil que les réalités économiques prennent souvent le pas sur les optimistes qui investissent sans gérer par avance les dépenses. Gouverner, c’est prévoir. Nous regrettons qu’à chaque investissement , on ne nous présente pas un budget prévisionnel prenant en compte les dépenses de fonctionnement, les dépenses d’investissement ainsi que les besoins en personnel. Prenons l’exemple du musée. “

M. le Maire: “Cela m’étonnait que l’on n’en ait pas parlé encore!”

M. Castagnet: “ Deux ans après le début des travaux, nous n’avons toujours pas de projet de budget. L’an prochain, vous vous plaindrez peut- être que les budgets sont encore plus difficiles à contrôler. Que dire de l’embauche envisagée pour ce musée? Vous nous avez indiqué qu’il n’y aurait aucun recrutement mais un redéploiement du personnel. Cela veut dire, à mon avis, que soit

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

nous avons trop de personnel employé ou que nous diminuons le fonctionnement d'autres services.
”

M. le Maire: “ Il y a des activités qui vont être gérées différemment, comme le camping par exemple. Nous ne le gérerons plus directement. “

M. Castagnet: “ Mais cela ne concerne qu'une personne employée à temps partiel. On déshabille Paul pour habiller Pierre. Cela sous-entend bien sûr une réduction du personnel municipal, la commune perd des emplois.

Je vais terminer mon propos en faisant une proposition d'économie. Tout le monde a observé la vapeur d'eau qui s'échappe des bouches d'égout. Je propose donc l'installation d'une canalisation calorifugée pour envoyer l'eau chaude chauffer les deux écoles Joseph Lair et le gymnase. Coût de la canalisation et de l'échangeur: environ 50 000 F. Economie de chauffage à Lair 1: 50 000 F et à Lair 2: 50 000 F. Vous pourrez comparer avec les factures. Amortissement: 1 an. Economie annuelle: 100 000 F. cela fait cinq ans que l'eau s'écoule dans le caniveau, je vous laisse faire le calcul. Cela ne vous empêche pas de récupérer l'eau après.

Voilà mes observations, je ne parle pas de la renégociation de la dette en francs suisses ni des projets importants et programmés qui nous conduiront certainement vers d'autres difficultés. Si nous voulons diminuer la pression fiscale , il faut faire un retour sur nous- mêmes et conduire une vraie politique de rigueur. Trop d'impôt tue l'impôt. “

M. le Maire: “Pour l'eau chaude, il faut creuser cette idée. Dans ce département il y a une ville que vous connaissez bien où effectivement l'eau sort du sol à une température encore plus élevée et qui n'est pas utilisable tel que, malheureusement, pour chauffer les bâtiments. Il faut encore réchauffer cette eau. “

M. Castagnet: “ Cela n'a rien à voir avec ce que je propose. A Jonzac, on a installé des canalisations dans toute la ville pour utiliser l'eau chaude. Ce n'est pas cela que je propose. “

M. le Maire: “Je ne me suis pas bien fait comprendre. Il faut réchauffer l'eau, même si elle est à 62 ° comme à Jonzac, pour chauffer les bâtiments. “

M. Castagnet: “ Bien sûr puisque là-bas l'eau se trouve à 1 ou 2 kilomètres. C'est normal. Là, on est à 30 mètres. Cela vaut peut-être le coup de réfléchir, M. le Maire. “

M. le Maire: “ Nous avons le souci de développer cette ville. Les budgets annexes, que nous n'avons pas étudié aujourd'hui, démontrent largement qu'il y a marche en avant, qui est due d'ailleurs aux chefs d'entreprises. Je connais une entreprise dans le bâtiment qui embauche parce qu'elle a une politique extrêmement dynamique. Le rôle de la mairie a été de lui trouver des locaux, ce que nous avons fait, et de l'encourager. Ce serait faire insulte aux Angériens que de dire que Saint-Jean d'Angély ne se développe pas. J'ai toujours dit qu'il y avait dans cette ville des chefs d'entreprise de grand talent. Je continue à le dire. La mairie, et la communauté de communes, pour les accompagner, leur proposer des terrains pour s'installer.

Pour la rigueur budgétaire, je crois que l'effort est réel. Nous ne sommes pas la seule mairie de France où il faut prévoir une augmentation des impôts. Enfin, la part communale qui figure sur votre feuille d'impôts s'élève à 50 % seulement. J'ai également vu que le Président du Conseil Général voulait augmenter sa part d'impôt de 10%. J'attends de voir ce que fera le Conseil Général. “

M. Castagnet: “L'Etat lui impose des dépenses qu'il ne peut honorer!”

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

M. le Maire: “Nous aussi , nous avons des contraintes. Dire que Saint-Jean d’Angély meurt revient à dire que ses chefs d’entreprise ne sont pas capables de développer leurs activités. Je me mets résolument du côté des chefs d’entreprise.”

M. Castagnet: “Je n’ai pas dit cela. Je suis moi- même chef d’entreprise mais à force d’augmenter les impôts , on nous décourage! “

M. le Maire: “On me dit que tout stagne , que rien ne va plus. Dire cela , c’est ne pas reconnaître le travail important des chefs d’entreprise que je salue car ils font un bon travail. “

M. Bouron: “Pour les emprunts suisses, sur 10 MF d’emprunt , nous avons effectivement 2 M en francs suisses. Tout simplement parce que le taux est de 3, 5%! Nous avons toujours la possibilité de revenir à des taux fixes. Il n’y a pas d’inquiétudes à avoir. Ensuite, je ne voudrais pas que la presse s’empare des chiffres que vous annoncez sur l’électricité. Vous avez le procès-verbal de la dernière séance sous les yeux. Nous sommes effectivement passés de 7% à 8%”.

M. Castagnet: “Et cela fait 14 % d’augmentation.”

M. Bouron: “C’est facile de dire cela. Vous avez sous les yeux le calcul qui a été approuvé par 26 d’entre nous pour une seule abstention. Cela correspondait à une augmentation annuelle de 19, 20 F pour une consommation de 400F hors taxes par mois. “

M. Castagnet: “La taxe communale sur l’électricité augmente de 14 %.”

M. Bouron: “Vous avez le procès- verbal que vous n’avez pas voulu voter d’ailleurs, je ne sais pas pourquoi...”

M. Castagnet: “Je n’étais pas là. “

M. Adam: “ Deux hausses successives d’impôts sont effectivement douloureuses pour les Angériens: 7,6 % en 2001 et 4, 5 % en 2002. Mais les 7, 5% correspondent à la compensation intégrale de la perte de la TP de Gringoire- Brossard. Les Angériens supportent seuls le coût du départ de Sara Lee. Si nous n’avions pas eu ce départ, une augmentation de 4,5 % sur 3 ou 4 ans, c’est ce que l’on voit un peu partout dans les communes de la région. Il ne faut pas , messieurs de l’opposition, avoir un double langage. On ne peut pas tenir un langage à Saint-Jean d’Angély et un autre à Paris. Ici, c’est ce que vous avez dit lors de la campagne électorale, vous défendez les salariés de l’usine et à Paris, vous avez été les fidèles seconds du Baron Seillère pour annuler une disposition de loi qui justement voulait lutter contre ces licenciements purement financiers. Nous savons d’autre part, qu’il y a des rumeurs sur la société Gringoire. On ne sait pas si sa situation est très solide. On sait qu’au mois de juin, la sous- traitance avec Brossard se termine. Nous avons de réelles inquiétudes sur l’avenir de cette entreprise. La loi Hue, dont les décrets d’application sont sortis en décembre dernier, établit un contrôle sur l’utilisation des fonds publics. Je souhaite, dès que la commission régionale de contrôle des fonds publics sera installée, que la municipalité demande l’intervention de ladite commission pour savoir ce que devient la somme de 1,8 MF par an qui est versée à Gringoire. On ne va pas donner 9 MF, sur 5 ans, à cette société s’il n’y a pas de perspectives d’avenir. “

M. le Maire: “ Imaginons un instant que l’on récupère le montant de la taxe professionnelle de Gringoire, nous baisserions les taux. “

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

Mme Audinet: “Si on récupère cette taxe professionnelle, cela veut dire que Gringoire ne va pas bien.”

M. le Maire: “C’est théorique. Mais il est inutile d’apeurer la population de notre commune. Il y aura un juge de paix: la réalité de l’entreprise après le mois de juin. Les choses ne sont pas simples. Mais il y a eu quand même un investissement de 10 MF sur une chaîne de fabrication, les responsables de l’entreprise m’ont dit qu’ils pouvaient passer cette période difficile. Il est évident que nous souhaitons que tout se passe bien lors du second semestre de 2002. Rien ne me permet de dire aujourd’hui qu’il y aura une catastrophe au mois de juin. Si elle se produit, nous verrons. Mais il ne faut pas forcément noircir le trait. Il faut que l’usine trouve des produits en remplacement de ceux de Brossard qui vont cesser en juin pour maintenir le niveau de l’emploi. “

Mme Audinet: “ Actuellement 61 % de la production dépend de Brossard. “

M. le Maire: “ Je pense que les chefs d’entreprise doivent être capables de faire face à une situation. Malgré de légitimes craintes, aucun élément ne nous permet de dire aujourd’hui qu’il y aura fermeture sèche. “

M. Castagnet: “N’ameutons pas les foules.”

M. le Maire: “Non. Attention car il suffit d’un paragraphe dans un journal pour que l’on interprète ce qui n’a pas été forcément dit ici sous cette forme. “

M. Castagnet: “ Je sais que les législatives donnent des frémissements à tout le monde dans cette assemblée, mais, M. Adam , je ne suis ni député, ni rien d’autre et je ne suis pas à Paris. Je dis ce que je crois à Saint-Jean d’Angély. “

M. le Maire: “Vous êtes trop modeste.”

M. Castagnet: “ Je suis un petit chef d’entreprise. En commission des finances, j’ai oublié de dire que dans les sociétés où il n’y a pas de chômeurs , il y en a eu par le passé, cela ne fonctionne pas non plus. Ne prenons pas de références de ce type- là. Je suis persuadé que l’autorisation administrative de licenciement , malgré tout ce que l’on peut en penser, est une contrainte à l’emploi. Chaque chef d’entreprise ne souhaite qu’une chose: développer son entreprise et embaucher. “

M. le Maire: “Il faut se souvenir de ce qui s’est réellement passé lorsque le groupe Brossard, sous-ensemble de Sara Lee dont le siège est à Chicago, a désiré vendre l’usine de Saint- Jean d’Angély. Quelle était la philosophie de l’époque? Les actionnaires de Sara Lee voulaient des bénéficiaires , une rentabilité de 12-15 %. La bourse permettait à l’époque d’avoir ces revenus. L’usine angérienne n’était pas déficitaire. “

M. Castagnet: “Nous sommes d’accord sur tout, M. le Maire.”

M. le Maire: “Il y avait une marge bénéficiaire de 4-5% à l’usine de Saint-Jean d’Angély. “

M. Adam: “ Vous êtes d’accord sur le fait qu’une entreprise peut très bien licencier alors qu’elle fait du profit. “

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

M. Castagnet: “Il ne faut pas extrapoler. Je n’ai pas dit cela.”

M. le Maire: “Dans ce cas, on a voulu vendre une usine qui n’était pas dans le rouge pour faire un meilleur bénéfice en bourse. C’est la politique des grands groupes. “

M. Castagnet: “Ce sont les fonds de pension américains qui sont les plus importants. “

M. le Maire: “Exactement. Nous sommes d’accord au moins sur un point. “

Mme Ducournau: “ En 1999, un permis d’extension avait été délivré à l’usine Brossard. Cette extension n’est plus à l’ordre du jour ?”

M. le Maire: “ Effectivement. Mme Piffault, la PDG de CCA, me l’a signifié par écrit: sa société n’est plus actuellement en mesure de réaliser cette extension. En revanche, la société a investi dans l’usine ; une chaîne de fabrication a été modernisée. “

AGRÈMENT D’UNE OPÉRATION DE CESSION D’UN CRÉDIT-BAIL DOSSIER SAINT-JEAN HYDRAULIQUE

Rapporteur : M. le Maire

Par délibérations du 25 août 1994 et 2 février 1995, le Conseil Municipal m’a autorisé à passer un crédit-bail avec la SARL Saint-Jean Hydraulique en vue de la location vente d’un atelier-relais destiné à la fabrication de transmissions pneumatiques. Ce bail conclu le 5 avril 1995 et devant se terminer le 5 février 2010, génère un loyer mensuel HT de 532,80 • (3 494,91 F).

M. Jean-Pierre BALLANGER, agissant en qualité de gérant de la SARL Saint-Jean Hydraulique souhaite céder son entreprise et sollicite, conformément à l’article 6-2 du bail dont il s’agit, l’agrément de la Ville.

Je vous serais obligé de bien vouloir m’autoriser à signer le crédit-bail avec le successeur de M. BALLANGER sachant :

- que le loyer restera inchangé jusqu’au terme précédemment souscrit ;
- que le nouvel exploitant exercera conformément au bail initial la même activité ;
- et qu’enfin, M. BALLANGER demeurera garant du paiement des loyers par le cessionnaire (art. 6-2 de l’acte authentique initial).

M. le Maire: “ Je voudrais ajouter que M. Ballanger ne quitte pas la ville. Il va créer une nouvelle activité. “

M. Castagnet: “On ne vote pas le débat d’orientation budgétaire?”

M. le Maire “Non. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à l' unanimité des suffrages exprimés (29).

RÉFORME ET VENTE DE MATÉRIEL

Rapporteur : Mme Michèle TOUCAS- BOUTEAU

Au cours des travaux de restauration de l'orgue de l'église Saint Jean Baptiste (tranche complémentaire 1992-93), deux jeux de tuyaux (37 tuyaux chacun) ont été retirés et remplacés par des éléments neufs. Ils sont restés, depuis, entreposés sur la tribune.

La Manufacture d'orgues de Franche Comté, en la personne de Jean-François MUNO, a fait une proposition d'achat de ce matériel, pour un prix de 305 • TTC.

Il est proposé au Conseil municipal,

- de réformer ce matériel,
- de le vendre, moyennant le prix de 305 • à la Manufacture d'orgues de Franche Comté, demeurant Grande rue, 70100 ESMOULINS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de Madame le Rapporteur, à l' unanimité des suffrages exprimés (29).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE Renouvellement du système informatique

Rapporteur : Mme Michèle TOUCAS- BOUTEAU

La bibliothèque municipale a été informatisée lors de son transfert à l'Abbaye royale, en 1988, puis réinformatisée en 1993, avec un nouveau logiciel (Liber).

Jusqu'à l'an passé le matériel a bien résisté et la maintenance a été efficace, mais depuis le logiciel n'est plus suivi et le matériel est en panne de plus en plus régulièrement.

Il apparaît donc urgent de procéder à un renouvellement du logiciel et du matériel informatique de la bibliothèque municipale (pour mémoire, 82 556 prêts effectués en 2001).

Le nouveau logiciel de la société RII, Liber Média, répond aux critères de fonctionnement de la bibliothèque (gestion du fonds, gestion des prêts et des lecteurs), avec une configuration modifiée dans l'optique d'une possible consultation d'internet et de CD Rom.

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 25 493,31 • HT (30 490 • TTC), composé de :

- évolution du serveur Linux et Liber Média	9 220,12 •
- matériel	12 612,56 •
dont 3 785 • de dépenses non subventionnables (frais d'installation, de formation, logiciels de bureautique, frais de déplacement).	
- travaux de câblage	3 660,63 •

Cet équipement peut être subventionné par l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), au titre de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) à hauteur de 25 % des dépenses HT subventionnables, soit 5 427 •.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce projet,
- de voter les crédits correspondants au budget primitif 2002,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'État.

Mme Audinet: “C'est cher.”

M. Castagnet: “Cela paraît effectivement très cher. “

M. Massaloux: “Il faudrait connaître la configuration du matériel, les terminaux, leur puissance.”

M. Gomez (Directeur Général des Services):” Je vous invite à venir consulter le dossier, c'est difficile de répondre comme cela. ”

M. le Maire: “Il faut, je crois, faire confiance aux experts. Nous avons intérêt à avoir un matériel fiable. “

M. Gomez: “ Il s'agit là d'un logiciel très sophistiqué qui traite des prêts mais aussi qui peut se connecter avec la Bibliothèque Nationale et tout un réseau de bibliothèques.”

Mme Audinet: “Quel est le montant des subventions?”

M. Gomez: “25 %.”

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de Madame le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29).**

**AMÉNAGEMENT 4^{ème} TRANCHE
DE LA ZONE ARTISANALE ET COMMERCIALE
DE L'AUMÔNERIE
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

Rapporteur : M. Victorien MIROUSE

Notre conseil, par délibération du 20 décembre 2000, a accepté le principe de viabilisation d'une quatrième tranche de la zone artisanale et commerciale de l'Aumônerie et a sollicité l'aide de l'État au titre de la DGE 2001 ainsi que du Conseil Général au titre du FDAIDE.

Ce projet retenu par le Département (FDAIDE) n'a pu être subventionné au titre de la DGE 2001 (ETAT),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de SOLLICITER, à nouveau, l'aide de l'ÉTAT au titre de la DGE 2002 rubrique "Équipements à caractère économique" pour un projet d'un montant hors taxes de 697 149,35 euros dont :

- travaux 457 347,00 euros HT,
- acquisition : 239 802,35 euros.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés** **(29)**.

VENTE D'IMMEUBLES COMMUNAUX

Rapporteur : Mme Monique BARUSSAUD

Trois immeubles appartenant à la commune situés :

- 6 rue Guynemer, type 3, cadastré section AK n° 239,
- 22 rue Guynemer, type 3, cadastré section AK n° 231
- 2 rue Claude Saudau, type 4, cadastré section AK n° 321,

venant d'être libérés, il est proposé de les mettre en vente au plus offrant, les transactions devant être conclues à des valeurs au moins égales à l'estimation des Domaines.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'AUTORISER le Maire :
- à engager toute démarche utile en vue de la cession des immeubles ci dessus mentionnés,
- à signer tout document afférent aux transactions notamment les actes translatifs de propriété.

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

Mme Pavis- Verrat: “ Je trouve dommage de vendre des biens communaux. Ces maisons pourraient être utiles à bon nombre de personnes qui aimeraient avoir une maison et qui n'en ont pas les moyens. Gagner 350 000 F pour en dépenser autant pour un terrain. “

M. le Maire: “ Si on souhaite procéder à ces ventes, c'est parce que cela nous coûte cher avec les travaux qu'en tant que propriétaire nous sommes contraints d'effectuer. Ce n'est pas non plus la vocation première d'une collectivité que de proposer des locations. Mais nous n'avons pas vendu tout notre parc immobilier. Je veux rassurer tout le monde. “

M. Castagnet: “ Il me semble qu'à une certaine époque, M. Bouron n'était pas favorable à ce genre de ventes. “

M. Bouron: “ Tout le monde sait bien aujourd'hui que ces maisons ne sont pas dans un état tout à fait convenable. La majorité d'entre nous a préféré les céder plutôt que les entretenir ou de les louer à tarifs ridicules. Cela nous fera des recettes d'investissement. “

M. Castagnet: “ Je suis d'accord.”

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de Madame le Rapporteur, **à l' unanimité des suffrages exprimés (28).**

Abstentions : 1

Contre : 0

Pour : 28

Questions diverses

Mme Audinet: “ Cela me dérange, cela me fatigue de voir autant d'autosatisfaction. On n'avance pas avec l'autosatisfaction.”

M. le Maire: “ Dans un domaine comme le nôtre, il y a toujours une évaluation; c'est celle de l'histoire. Vous verrez bien. La population fera le bilan et elle est capable de voir si c'est positif ou négatif. “

M. Bouron: “ Je vais répéter ce que j'ai dit en commission des finances. Notre budget, en réalité, c'est une histoire qui commençait bien mais qui se terminait moins bien. L'ensemble du conseil municipal ne peut se féliciter d'augmenter les impôts de 4, 5%.”

Mme Audinet: “ Toute la soirée, on a fait de l'autosatisfaction. Tout va très bien. “

M. le Maire: “ Ce qui compte , c'est le développement de la ville. L'immeuble Monoprix, c'était une friche commerciale. Franchement, ne dites pas que nous ne l'avons pas rénové! Ne dites pas que cela n'a pas progressé. “

Mme Ducournau: “ A ce sujet, combien reste t'il d'appartements à vendre dans cet immeuble Monoprix?”

M. le Maire: “ Il y en a deux qui viennent de se vendre aujourd'hui. “

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2002

Mme Ducournau: “Félicitations. Mais il en reste à vendre.”

M. le Maire: “Mais il s'en vendra d'autres, effectivement. “

Mme Ducournau: “ Oui, mais l'opération a débuté il y a combien de temps? Depuis quand l'immeuble a t'il été restauré? “

M. le Maire: “De toute façon, ce n'est pas nous qui vendons, c'est la SEMIS. Lorsque nous avons créé les boutiques, cela c'était de notre responsabilité, on m'a dit que j'étais un optimiste irréaliste, je constate qu'il y a des commerces qui marchent très bien. Nous serons évalués par l'histoire et par les électeurs. Et les gens ont du bon sens, nous verrons. “

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 30.